

Résumé des conseils municipaux de novembre 2024 à avril 2025

Aménagements et travaux

➤ **Parkings communaux : instauration de zones bleues**

Pour éviter le stationnement prolongé et à répétition de véhicules, les parkings de l'école et de la chapelle seront en zone bleue du lundi au vendredi de 7h à 19h par tranche de 2h (sauf jour férié).

Un arrêté municipal va être pris en ce sens et le marquage au sol sera réalisé très prochainement.



➤ **Extension de l'école**

Cette extension qui remplace les 2 modules Algeco présents jusqu'au vacances d'avril, comprend 2 salles de classe maternelle, 2 dortoirs communicants de 2 x 16 places, 1 local ATSEM, des vestiaires et sanitaires, pour une surface totale de 220 m². Cette construction faite de modules préconstruits en usine permettant une installation très rapide est reliée à l'école



pour s'intégrer parfaitement au bâtiment existant.

Le marché de travaux a été attribué à la société ACTIMODUL, spécialisée dans ce genre de construction, pour un montant de 838 531 € HT. Début mai, une classe a déménagé dans la salle périscolaire et ce, jusqu'à la fin du chantier.

Finances et fiscalité communale

- Les différents tarifs des locations des salles de la commune, du matériel et photocopies sont reconduits pour l'année 2025.
- Le contrat d'entretien des locaux de l'école et de la mairie avec la société Chancellin a été modifié pour prendre en compte le nettoyage quotidien du sol du restaurant scolaire qui était fait auparavant par une ATSEM désormais affectée à la surveillance de la sieste des petits. Le nouveau tarif s'élève à 2 823,77 € par mois.
- Le conseil municipal est informé du montant de la contribution de la commune pour l'année 2025 au Syndicat Intercommunal Pays du Vuache qui s'élèvera à 71 052 €.

- Le montant des fonds genevois attribués à notre commune pour 2024 est de 277 533 € et est inscrit au budget 2025. Il correspond à 216 travailleurs frontaliers résidant sur la commune.
- Compte tenu d'un avenant pour des travaux non prévus au marché de base, le coût total estimé de l'extension de l'école s'élèvera à 877 842 € HT. Des demandes de subventions ont été faites auprès de l'Etat, de la Région et du Département et la commune aura recours à un emprunt pour boucler le plan de financement.

Budget 2025

- Le compte fiscal unique (CFU) de l'année 2024, fait apparaître un excédent de fonctionnement de 766 854 € et un déficit d'investissement de 290 477 €, ainsi qu'un reste à réaliser en dépenses d'investissement de 20 000 €.
- Le résultat de la section de fonctionnement 2024 est affecté ainsi au budget 2025 :
 - Recettes de fonctionnement / Excédent de fonctionnement reporté : 456 378 €
 - Recettes d'Investissement / Excédent de fonctionnement capitalisé : 310 476 €
- Le Conseil Municipal a décidé une stabilité de la fiscalité communale en 2025.
- Le budget primitif 2025 a donc été adopté ainsi :
 - Section Fonctionnement : 1 277 978 €
 - Section Investissement : 1 462 030 €

Divers

- Faisant écho à la présentation lors d'une réunion en mairie du dispositif VILLAGES D'AVENIR sur le thème de l'activité commerciale, sociale et solidaire dans les petites communes, une rencontre des jeunes entrepreneurs résidant sur la commune (ayant pour la plupart le statut de micro entrepreneurs) s'est tenue en décembre 2024. L'idée est de créer des synergies entre les personnes souhaitant entreprendre à Chevrier, échanger sur leurs difficultés, fédérer leurs attentes.
- La commune a répondu favorablement à la demande d'utilisation par Mme Nirina MAUGERY du foyer des Fayards pour des ateliers de Do-in, à raison d'une séance par semaine, moyennant le tarif de 300 €/an.
- Le four à pain situé Chemin du Vieux Lavoir pourra être loué par les particuliers et associations de la commune, moyennant 50 € par occupation. Pour réserver, prendre contact avec la mairie.

Transports publics

En décembre 2023, la ligne N de bus a été étendue jusqu'à Vulbens, rendant plus accessible aux habitants de la commune l'utilisation des transports publics.

Pour inciter les chevriérois à emprunter au maximum les transports publics au quotidien, la commune de Chevrier reconduit comme en 2024 l'offre de **100 € de rabais sur votre abonnement annuel** de transports en commun.

N'hésitez pas à en profiter en scannant ce QR Code :



COMITE DE JUMELAGE



Les 3,4, 5 octobre 2025, nous fêteront les 35 ans de la signature de la Charte du Jumelage du Canton de Saint-Julien en Genevois avec la ville de Mössingen.

A cette occasion, les élus et les habitants des 17 communes de la Communauté de Communes du Genevois accueilleront une délégation de la Ville de Mössingen, emmenée par son Maire, ainsi que de nombreux habitants et des membres de deux orchestres.

Pour héberger nos amis allemands (*environ 100 personnes*), nous avons **besoin de familles d'accueil, et de bénévoles pour aider à l'organisation** de ce grand week-end festif, dont une partie se déroulera au Centre ECLA à Vulbens. Un programme d'animation et de visites est prévu : visite du CERN, téléphérique du Salève, découverte de Carouge, balade dans le secteur du Vuache.

Si vous souhaitez participer, soit pour l'hébergement, soit pour une aide ponctuelle (*mise en place de la salle, rangement, etc...*), contactez rapidement le comité de jumelage :

jumelage@cc-genevois.fr

Radars pédagogiques

Une analyse statistique des données stockées dans le radar implanté Route du 16 Août 1944 a été réalisée sur une période d'un an (*entre novembre 2023 et octobre 2024*).

Sur les quelques 1200 véhicules passant devant le radar chaque jour en *moyenne (sens montée uniquement)* :

- Seuls 16% des véhicules respectent réellement le 30 km/h.
- Plus de 80% ont une vitesse inférieure à 50 km/h, ce qui reste acceptable en agglomération.
- 0,6% des vitesses mesurées excèdent les 70 km/h ce qui constitue des excès de vitesse majeurs.

Informations plus détaillées concernant ce sujet disponibles sur le site internet communal.



Retrouvez toute l'actu communale sur le **site internet** www.chevrier.fr, **Facebook** et **Instagram**

